



ZOOM:

**DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE
AUX OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Suite à l'Assemblée générale de l'ONU de septembre 2015, un nouvel agenda international du développement doit succéder à celui des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), qui avait été défini en 2000 autour de 8 objectifs, déclinés en 21 cibles et 60 indicateurs à atteindre en 2015. Le nouvel agenda se base cette fois sur 17 Objectifs du développement durable (ODD) et pas moins de 169 cibles à atteindre à l'horizon 2030. Ces nouveaux objectifs sont le fruit de plusieurs années d'élaboration. Ce processus a démarré suite au Sommet de la Terre de Rio+20, en juin 2012, qui a débouché sur la mise sur pied d'un groupe de travail baptisé *Open Working Group* et mandaté par l'AG de l'ONU. Ce groupe de travail a communiqué un projet de 17 objectifs⁴² repris dans le Rapport du Secrétaire général de l'ONU en décembre 2014. Ce projet est inclus à la déclaration politique que les gouvernements ont négociée, en vue de l'adoption par l'AG de l'ONU en septembre 2015 du « Programme de développement de l'après 2015 ».

LE BILAN DES OMD

Globalement, les OMD ont débouché sur des résultats mitigés. Certes, les pays d'Asie orientale ont enregistré des performances remarquables et certains pays des autres régions en développement ont obtenu de réels succès dans plusieurs domaines, y compris dans les pays les plus pauvres. Toutefois, les progrès ont été limités et inégaux, la situation étant particulièrement difficile dans les pays les moins avancés, dont la majorité est située en Afrique subsaharienne. De manière plus spécifique, l'analyse du détail de l'état d'avancement de chacun des OMD, tel que mesuré par les Nations Unies, indique des résultats contrastés en fonction du type d'objectif et des pays concernés⁴³.

OMD 1 – Réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim

La proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 1,25 dollars par jour, a diminué de moitié entre 1990 et 2010, passant de 36% à 18%. Cela signifie que cette première cible était atteinte dès 2010. La Chine à elle seule explique toutefois une part considérable de ce résultat, puisque sur les 900 millions de personnes sorties de l'extrême pauvreté dans le monde entre 1990 et 2010, plus de 500 millions concernent l'Empire du Milieu. L'Afrique subsaharienne n'a de son côté enregistré qu'un faible recul, de 56% à 48%, ce qui signifie que près de la moitié de la population de cette région continue de vivre sous la barre de 1,25 dollar par jour. Près d'une personne sur cinq dans les pays en développement continue en outre de vivre dans l'extrême pauvreté, tandis que 56% des emplois dans les pays en développement sont des emplois précaires, bien loin des standards du travail décent.

42/ Ces 17 objectifs sont détaillés en 169 cibles, qui seront, elles, finalisées pour mars 2016.

43/ Sauf avis contraire, les données statistiques de cette section sont tirées de Nations Unies, *Objectifs du millénaire pour le développement*, Rapport 2014.

La réduction statistique de la faim a également été significative, puisque la proportion de malnutris est passée de 23,6% à 14,3% entre 1990 et 2013, un rythme toutefois insuffisant pour atteindre la cible dès 2015. En outre, deux nuances de taille viennent sérieusement assombrir ce tableau. D'une part, si la faim dans le monde est en baisse, ce n'est que suite à une modification par la FAO du mode de calcul pour estimer l'évolution du taux de malnutrition depuis 1990. En effet, en 2012, la FAO a modifié en profondeur la manière de calculer les statistiques de la faim. Du coup, plutôt qu'une hausse continue du nombre de malnutris depuis 1995, passant selon l'ancien mode de calcul de moins de 800 millions de personnes en 1995 à un milliard en 2011, on est subitement passé à une tendance inverse ! Plus fondamentalement, le chiffre de 842 millions de personnes communiqué par la FAO n'est en fait que la fourchette basse de statistiques estimées à trois niveaux. En effet, la FAO a calculé les statistiques de la faim selon des styles de vie « modéré », « normal » et « intense ». Or le chiffre de 842 millions concerne le nombre de personnes souffrant de la faim selon un style de vie « modéré », tandis que les deux autres styles de vie présentent des réalités bien moins favorables : selon le mode de vie « normal », le nombre de personnes souffrant de la faim stagne à hauteur de 1,5 milliard de personnes depuis 1990, tandis que selon le style de vie « intense », le nombre de personnes souffrant de la faim est passé de 2,2 à 2,5 milliards de personnes – soit de 52% à 44% de la population des pays en développement.

OMD 2 – Assurer l'éducation primaire pour tous

Le taux de scolarisation primaire dans les pays en développement est passé de 80% à 90% entre 1990 et 2012. Cela signifie que neuf enfants sur dix en âge d'être scolarisés sont inscrits en première primaire. L'objectif de 100% ne sera donc pas atteint en 2015, mais les progrès ont néanmoins été significatifs. Toutefois, un enfant sur quatre inscrit en première primaire abandonne l'école avant la fin du cycle de six ans, ce qui risque de le replonger dans l'analphabétisme à l'âge adulte. Les filles de familles pauvres vivant en zone rurale en Afrique subsaharienne sont tout particulièrement touchées : elles ne sont que 23% à achever le cycle du primaire. En outre, l'inscription en primaire a primé sur la qualité de l'enseignement. Par exemple, la moitié des enfants scolarisés en Inde ne sont pas capables de lire un texte simple⁴⁴.

OMD 3 – Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Les inégalités d'accès à la scolarisation primaire ont globalement été fortement réduites, passant d'un rapport de 69 filles pour 100 garçons en 1990 à 99 filles pour 100 garçons en 2012 dans les pays en développement. Toutefois, les résultats sont contrastés selon les régions. L'Asie de l'Est et l'Asie du Sud ont atteint l'égalité des sexes en primaire, mais pas l'Afrique subsaharienne (92 pour 100 en 2012), l'Asie de l'Ouest (93 pour 100) et l'Océanie (93 pour 100), malgré des progrès. En outre, les disparités sont plus répandues aux niveaux supérieurs de l'enseignement. Les inégalités de genre persistent par ailleurs sur le marché du travail, puisque la part des femmes ayant accès à un emploi salarié dans les pays en développement n'a augmenté que de 45% à 48% entre 1990 et 2012.

44/ Dufo Esther,
*Le développement humain.
Lutter contre la pauvreté*, Seuil,
2010, p. 13.

OMD 4 – Réduire de deux tiers la mortalité des enfants

Le taux de mortalité infantile a presque été divisé par deux entre 1990 et 2012 dans les pays en développement, passant de 99 à 53 décès pour 1 000 naissances, mais cela ne suffira pas à atteindre la cible en 2015. Au niveau mondial, quatre décès sur cinq d'enfants de moins de cinq ans se produisent en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. La plupart meurent de maladies infectieuses comme la pneumonie, la diarrhée et le paludisme. En Afrique subsaharienne, où on annonce un boom démographique au cours des deux prochaines décennies, un enfant sur dix meurt avant son cinquième anniversaire.

OMD 5 – Réduire de trois quarts la mortalité maternelle

Au plan mondial, le taux de mortalité maternelle a diminué de 45% entre 1990 et 2013, passant de 380 à 210 décès pour 100 000 naissances. Malgré des progrès, la cible est donc toujours hors d'atteinte. Avec 230 décès pour 100 000 naissances, le taux de mortalité maternelle dans les pays en développement reste quatorze fois supérieur à celui des pays développés. Or la plupart des décès sont évitables. Plus d'un tiers des accouchements ne sont toujours pas assistés par du personnel de santé qualifié – proportion qui atteint près de la moitié en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud.

OMD 6 – Enrayer les grandes pandémies

Au total, le traitement antirétroviral a sauvé 6,6 millions de vies depuis 1995 et le nombre de nouvelles infections au VIH a diminué de 44% entre 2001 et 2012, mais on estimait encore à 2,3 millions le nombre de personnes nouvellement infectées – dont 70% en Afrique subsaharienne – et à 1,6 million le nombre de décès liés au SIDA. Par ailleurs, le taux de mortalité dû au paludisme a baissé de 42% au niveau mondial entre 2000 et 2012. Le paludisme continue toutefois de tuer massivement dans une vingtaine de pays : 80% des décès mondiaux surviennent dans dix-sept pays, dont 40% dans deux pays africains – la République démocratique du Congo et le Nigeria.

OMD 7 – Assurer un environnement durable

Les émissions mondiales de gaz à effet de serre ont augmenté de 50% entre 1990 et 2011. Pire : la hausse s'est accélérée, puisqu'elle a été de 35% entre 2000 et 2011, contre 10% entre 1990 et 2000. Cette accélération a essentiellement été due à la forte croissance économique enregistrée dans les pays émergents. On voit donc qu'en l'absence d'un cadre cohérent permettant de revoir nos modes de production et de consommation, les progrès dans un objectif (OMD 1) contrecarrent les efforts entrepris pour progresser dans un autre (OMD 7). Par contre, 2,3 milliards de personnes supplémentaires ont eu accès à une source d'eau potable améliorée depuis 1990 et près de deux milliards de personnes supplémentaires ont obtenu l'accès à des services d'assainissement améliorés, mais 748 millions de personnes restent privées d'accès à l'eau potable et un milliard de personnes continuent de déféquer à l'air libre. En outre, avoir accès à une source d'eau potable ne signifie pas nécessairement que cette eau est salubre. De nombreuses installations amé-

liorées sont contaminées et ces points d'accès sont parfois difficilement accessibles pour de nombreux ménages, en particulier dans les zones rurales d'Afrique subsaharienne. Enfin, un tiers des habitants des zones urbaines dans les régions en développement vivait encore dans les taudis des bidonvilles en 2012 – contre 40% en 2000. Cela signifie que le nombre de personnes vivant dans des taudis a augmenté – de 650 à 863 millions entre 1990 et 2012. Le taux atteint en outre près du double de la moyenne des pays en développement (62%) en Afrique subsaharienne.

OMD 8 – Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Le huitième objectif est à la fois le seul qui engageait les pays développés et le seul qui n'a pas été doté de cibles chiffrées. L'aide au développement a fortement augmenté en valeur absolue, mais beaucoup moins en pourcentage du RNB des pays donateurs. En outre, l'aide destinée aux pays les moins avancés a diminué en termes relatifs depuis 1990, la hausse étant essentiellement concentrée dans les pays émergents, sous la forme de prêts à taux réduits. Quant aux engagements commerciaux relatifs au « programme du développement de Doha » à l'OMC, ils sont restés lettre morte, puisque ce programme initié en 2001 n'a jamais abouti.

LES LEÇONS DES OMD

Les OMD ont eu le mérite de remettre les enjeux du développement social à l'avant plan de l'agenda international du début des années 2000, après la décennie de « fatigue des donateurs » qui a suivi la fin de la Guerre froide. Toutefois, les OMD se sont limités à aborder les symptômes de la pauvreté, sans prendre en compte la question de ses causes économiques et politiques. En ce sens, ils ont constitué un instrument de réduction de la pauvreté, plutôt que de développement. L'approche des OMD a en effet consisté à augmenter l'aide extérieure pour financer les secteurs sociaux des pays pauvres.

Toutefois, les pays qui ont enregistré les meilleures performances sont précisément ceux, en Asie orientale et en Amérique latine, qui ont fondé leur modèle de développement sur la création d'emplois productifs, la mobilisation de recettes fiscales et le financement de systèmes de protection sociale. Par ailleurs, les performances économiques des pays émergents ont entraîné une forte hausse des émissions de gaz à effet de serre, tandis que les inégalités sociales ont augmenté dans la majorité des pays.

De plus, une des principales faiblesses des OMD est qu'ils n'ont concerné que les pays en développement, sans engagements concrets pour les pays industrialisés – l'OMD 8 qui concerne le financement des OMD étant le seul qui n'a pas été doté de cibles chiffrées.

Enfin, de manière plus générale, bien que les OMD aient eu le mérite de se fonder sur des cibles précises, les données statistiques fiables sont en fait rares dans les pays pauvres. Comme l'admettent les Nations Unies : « Des données importantes pour le développement, telles le nombre de naissances et de décès, le nombre et la qualité des emplois, et des données sur la productivité agricole, sont toujours inexistantes dans de nombreux pays en développement. La plupart des pays d'Afrique subsaharienne et de nombreux autres pays en développement n'ont pas encore de systèmes complets de registres d'état civil, qui permettent d'établir les déclarations de naissances et de décès. Environ 230 millions d'enfants de moins de cinq ans dans le monde n'ont jamais été enregistrés, soit près d'un enfant sur trois de moins de cinq ans⁴⁵. » En d'autres termes, nombre de personnes vivant dans les zones les plus pauvres sont en réalité « hors statistiques », ce qui reflète les limites d'une approche basée sur des cibles concrètes et implique d'analyser les données avec précaution.

FORCES ET FAIBLESSES DES ODD

Les 17 ODD embrassent un champ beaucoup plus large que les 8 OMD. Certes, on retrouve l'intégralité des OMD dans les nouveaux ODD, comme les objectifs relatifs à la réduction de la pauvreté, de la faim et des inégalités de genre, ainsi que ceux relatifs à l'accès à l'éducation, à la santé et à l'eau. Toutefois, les ODD se révèlent beaucoup plus ambitieux, puisqu'ils intègrent des objectifs en termes d'industrialisation, d'énergie, de travail décent, d'inégalités, de justice et de modes de production et de consommation.

Les ODD ont par ailleurs pris en compte plusieurs leçons tirées des OMD. *Primo*, les nouveaux objectifs ne se limitent plus à cibler les symptômes sociaux, mais intègrent les leviers économiques de les atteindre (comme l'énergie et l'industrialisation), ainsi que les inégalités sociales et les conditions de travail. *Secundo*, les nouveaux objectifs prennent en compte l'impact environnemental du développement économique, en visant notamment la promotion de modes de production et de consommation durables, la conservation de la biodiversité et la transition vers une économie bas carbone. *Tertio*, les objectifs de développement durable ne concernent plus les seuls pays en développement, mais l'ensemble des pays du monde. Ils sont en ce sens des objectifs universels.

Ces avancées peuvent toutefois buter sur certaines limites. Ainsi, si les ODD prennent en compte de nombreuses dimensions, puisqu'ils concernent 17 objectifs et 169 cibles, le risque est toutefois qu'ils soient jugés trop ambitieux et donc peu pris en compte par les gouvernements, ce qui représente un obstacle politique potentiel à leur mise en œuvre effective. De plus, les ODD ont le mérite d'être universels et de s'appliquer à tous les pays, plutôt qu'aux seuls pays en développement comme c'était le cas des OMD, mais le risque est qu'ils ne prennent pas en compte les inégalités internationales qui restent très importantes et marginalisent dès lors encore davantage les pays les moins avancés, comme les

45/ Nations unies, *Objectifs du millénaire pour le développement*, Rapport 2014, p. 6.

pays pauvres d'Afrique subsaharienne. C'est pourquoi il est important de prendre en compte les asymétries de développement et de ne considérer les objectifs atteints qu'une fois qu'ils l'ont été par tous les pays, y compris les plus pauvres. Par ailleurs, les documents préparatoires n'insistent pas suffisamment sur l'importance de prendre en compte de manière intégrée les trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale), alors que c'est la seule manière d'assurer un développement économique soutenable et équitablement réparti. En outre, la cohérence des politiques en faveur du développement (CPD), qui consiste à éviter que les politiques de développement soient contrecarrées par d'autres politiques internationales, est à peine évoquée, alors que les bailleurs font de plus en plus appel au secteur privé dont les intérêts financiers à court terme ne correspondent pas obligatoirement aux objectifs de développement durable. La volonté de dépasser les limites des OMD est claire, mais on le voit, le questionnement systématique des causes de la pauvreté reste insuffisant. Exemples parlants, la justice fiscale n'est pas abordée dans les ODD, de même que le principe de ne pas causer de tort aux pays tiers (*Doing no harm beyond the borders*).

À ces problèmes potentiels s'ajoutent les enjeux cruciaux du suivi politique et du financement des ODD. En effet, le mécanisme politique de suivi et d'évaluation, à travers le Forum politique de haut-niveau⁴⁶, reste à définir. Or le monitoring de ces objectifs nécessite un mandat solide et les moyens d'y répondre, en particulier un secrétariat propre, autonome et efficace. En outre, les pays industrialisés renâclent de plus en plus à mobiliser des ressources publiques pour financer le développement, ce qui est susceptible d'hypothéquer la mise en œuvre des ODD.

LE FINANCEMENT DES ODD

Le financement des ODD, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale, est un facteur décisif de succès. Comme l'a souligné l'ONU au sujet des OMD : « L'absence de financement international adéquat et prévisible a constitué un obstacle de taille »⁴⁷.

Après une décennie de hausse entre 2000 et 2010, l'aide publique au développement (APD) plafonne à 0,29% du RNB des pays donateurs de l'OCDE, tandis que la coopération Sud-Sud augmente fortement. L'APD prend de plus en plus la forme d'opérations de *blending*, c'est-à-dire qu'elle est allouée dans le cadre de partenariats public-privé en vue d'entraîner un effet de levier par l'investissement privé. Or ce type d'APD est destiné aux pays émergents plutôt qu'aux PMA qui ont pourtant le plus besoin d'aide extérieure.

Plus généralement, le transfert net de l'ensemble des flux financiers est négatif pour les pays en développement. Comme l'a calculé *Eurodad* (cf. graphique ci-contre), pour chaque euro transféré du Nord vers le Sud, plus de deux euros sont transférés du Sud vers le Nord ! Parallèlement aux flux Nord-Sud que représentent l'aide au développement, les transferts des migrants vers leur famille d'origine, les prêts et les investissements privés, ainsi que les financements des fondations privées, on trouve les flux financiers qui, par différents canaux, empruntent la direction opposée : c'est le cas des paiements de la dette extérieure, du rapatriement des profits des firmes transnationales vers leurs maisons-mères, des prêts privés et de l'évasion des capitaux illicites. Certes, les pays les plus pauvres enregistrent en général une balance plus équilibrée, mais au total, c'est le Sud qui finance le Nord. L'évasion illicite des capitaux est un facteur tout particulièrement important de fuite des capitaux pour les pays en développement.

46/ Créé lors de la Conférence de Rio+20 en 2012, le Forum politique de haut-niveau a pour vocation de mettre en œuvre la vision de Rio+20 pour le développement durable.

47/ Assemblée générale des Nations Unies, *Tenir les engagements pris : bilan prospectif visant à promouvoir un programme d'action concerté afin de réaliser les objectifs du millénaire pour le développement d'ici à 2015*, Rapport du secrétaire général, 2010, p. 18.

Transfert net des flux de financement Nord-Sud publics et privés (moyenne 2008-2011)



C'est pourquoi une attention particulière doit porter sur les enjeux de justice fiscale, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale. Sur le plan national, la mobilisation des ressources domestiques et leur juste répartition dans chacun des pays représentent des facteurs décisifs de financement du développement et d'éradication de la pauvreté dans le monde. Cela implique notamment de viser la création d'emplois productifs respectant les critères du travail décent, en vue de mobiliser des recettes fiscales suffisantes pour la création de systèmes formels de protection sociale.

Sur le plan international, les pays de l'OCDE, qui élaborent de nouvelles normes en matière d'échange automatique d'informations fiscales et d'érosion des bases fiscales des firmes transnationales (BEPS) – deux sources majeures d'évasion fiscale dans les pays en développement autant que dans les pays développés – devraient intégrer les pays en développement à ces projets. Or ils en sont jusqu'ici exclus. L'instauration de mécanismes novateurs de financement du développement, sous la forme de « taxes globales » (sur les transactions financières internationales ou l'extraction des combustibles fossiles) ou de réallocation de subventions néfastes à l'environnement⁴⁸, permettrait par ailleurs de mobiliser chaque année des centaines de milliards d'euros pour financer les biens publics mondiaux. Toutefois, la volonté politique en faveur de telles mesures continue de faire défaut, tandis que les bailleurs tablent de plus en plus sur le secteur privé pour financer les objectifs de développement durable.

Or, le rôle croissant du secteur privé dans le financement du développement (cf. graphique ci-dessous) implique de garantir la cohérence des politiques en faveur du développement, telle que reconnue par l'OCDE et l'UE, en vue de s'assurer que les effets positifs des politiques de coopération au développement ne soient pas annihilés par d'autres politiques internationales, comme les politiques commerciales, financières ou environnementales. Une dimension qui peine à être prise sérieusement en compte par les pays industrialisés.

48/ La Déclaration de Rio+20 prévoit l'élimination progressive des subventions favorisant le gaspillage et compromettant le développement durable, dont les subsides aux combustibles fossiles.



RECOMMANDATIONS

Le processus d'élaboration des ODD a été suivi de près par les ONG. Les principales recommandations adressées aux décideurs politiques ont été les suivantes :

– Adopter des ODD universels mais intégrant le principe de responsabilité commune mais différenciée : l'agenda post-2015 doit concerner tous les pays, en développement comme développés, mais prendre en compte les asymétries importantes de développement à travers le principe CBDR (Common But Differentiated Responsibilities). Les ODD ne doivent par ailleurs être considérés atteints qu'une fois que tous les pays les ont réalisés (principe de No One Left Behind).

– Prendre en compte de manière explicite les trois piliers du développement durable : une approche intégrée des piliers économique, social et environnemental est indispensable si les ODD veulent répondre de manière efficace et cohérente aux enjeux de développement économique, de justice sociale et de soutenabilité environnementale.

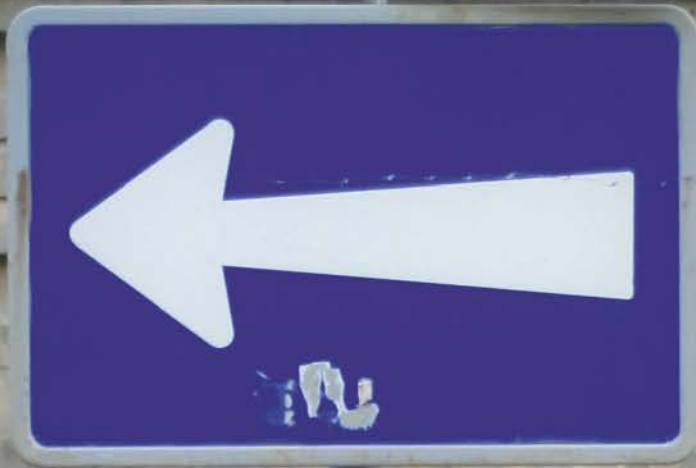
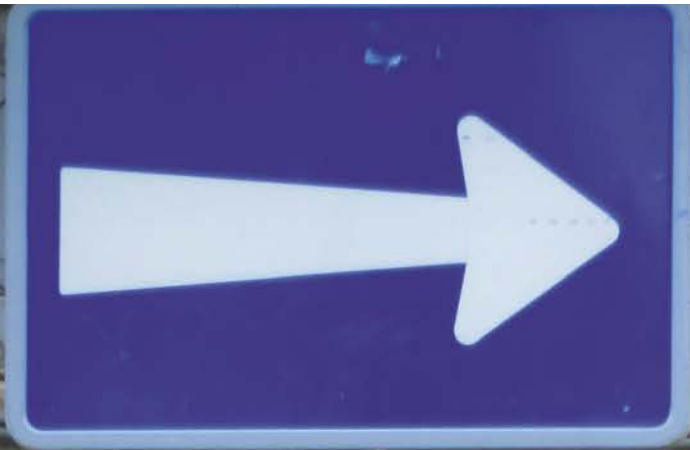
– Enrayer les inégalités nationales et internationales : l'agenda post-2015 doit prendre en compte l'enjeu des inégalités sociales, non seulement entre pays riches et pauvres, mais à l'intérieur de chacun des pays, ce qui implique d'adopter des objectifs de justice fiscale et de protection sociale à l'échelle nationale.

– Garantir le financement des ODD en ciblant les plus pauvres : l'APD doit bénéficier en priorité aux pays les plus pauvres qui en ont le plus besoin, ce qui implique de fixer un objectif minimal d'APD dans les PMA (par exemple 50% de l'APD totale). Les mécanismes de lutte contre l'évasion fiscale internationale de l'OCDE doivent en outre être élargis aux pays en développement.

– Promouvoir explicitement la CPD : la cohérence des politiques en faveur du développement (CPD) doit être explicitement reconnue en tant qu'objectif transversal des ODD.

– Adopter des plans d'action nationaux crédibles et adaptés aux contextes spécifiques : les ODD ne pourront être atteints que si chaque pays est tenu de les traduire dans un plan d'action national adapté à son contexte et à sa trajectoire de développement.

– Donner un mandat et un secrétariat forts au Forum politique de haut niveau : le suivi politique des ODD implique de donner à celui-ci les moyens nécessaires, avec une place dévolue pour la participation de la société civile.



PS
7894

RECOM- MANDATIONS



– Enrayer la baisse de l'aide belge et établir un plan de croissance budgétaire menant à l'objectif de 0,7% du RNB en aide publique au développement.

– Adopter une stratégie globale adaptée au contexte spécifique des États fragiles, dont la définition de critères et de méthodes pour l'utilisation efficace et cohérente de la sélectivité démocratique de l'aide dans des pays faisant face à des problèmes récurrents de gouvernance.

– Avoir une approche intégrée cohérente dans la région des Grands Lacs, qui concentre la moitié de l'aide belge au développement.

– Assurer des stratégies de sortie des PRI qui ne font plus partie des pays partenaires de la Belgique en prenant en compte leur trajectoire spécifique de développement et en collaborant étroitement avec les ONG belges et les autres organisations de la société civile qui restent actives dans ces pays.

– Garantir une programmation conjointe efficace au niveau européen et mieux communiquer sur les complémentarités et synergies opérées dans ce cadre.

– Garantir la prévisibilité de l'aide humanitaire d'urgence.

– Maintenir l'engagement de consacrer 15% de l'aide belge à l'agriculture, en privilégiant le soutien à l'agriculture familiale.

– Assurer que le soutien au secteur privé dans les pays en développement respecte les normes sociales et environnementales, vise en priorité les PME locales et le travail décent, et soit adapté au contexte spécifique des États fragiles.

– Adopter une Note stratégique sur la place et le rôle de la coopération non-gouvernementale au sein de la Coopération belge, en concertation étroite avec les structures représentatives des ONG et des autres organisations de la société civile.

– Assurer le bon fonctionnement des nouveaux instruments de CPD mis en place (tests d'impact, commission interdépartementale, conseil d'avis et suivi politique).

– Créer une Conférence interministérielle sur la CPD, ou à tout le moins une commission *ad hoc* au sein de la Conférence interministérielle de politique extérieure, pour insuffler une dynamique politique intégrant tous les Gouvernements concernés.

– Mieux intégrer les dimensions transversales du genre et de l'environnement dans la stratégie globale de coopération au développement de la Belgique.

– Adopter un plan d'action pour atteindre les Objectifs de développement durable en Belgique et dans les pays partenaires.